

**DEL 22.09.2014-092 : Informations diverses.**

*Le Maire rappelle les dates et heures d'une invitation faite par le SIVOM de voirie pour visiter leurs locaux ainsi que celles des prochaines sélections sénatoriales et précise que la mise en place d'un covoiturage pour se rendre à Quimper serait judicieux.*

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire  
  
Yves ANDRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze septembre deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

Mme Pascale LE BOURHIS, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE, (arrivée en cours de séance)

Mme Marie-Laure FALCHIER, excusée, qui a donné procuration à Mme Martine PRIMA,

M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,

Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à Mme Josiane ANDRE (arrivée en cours de séance)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2014.